

L'ÉCHO MUNICIPAL

Août 1998

Sommaire

Le mot de Monsieur le Maire.....	p. 1	Maison de retraite.....	p. 19 et 20
Résumés des conseils municipaux.....	p. 2 à 4	La vie des associations.....	p. 21 et 22
Comptes-rendus des commissions.....	p. 5 à 10	Page pratique.....	p. 23
Tableaux des commissions.....	p. 11 et 12	Page santé.....	p. 24
Eau et assainissement.....	p. 13 à 15	Infos jeunes.....	p. 25 à 27
Un peu d'histoire.....	p. 16 et 17	Informations générales.....	p. 28 à 31
Notre école.....	p. 18		

Rédaction, diffusion... Mairie des Ormes-sur-Voulzie, 77134 - Tél. 01.64.01.77.73

Le puits du « bout d'là »



LE MOT DU MAIRE

Mon rôle, même s'il est valorisant, m'interpelle notamment sur les débordements qui sont toujours d'actualité.

En premier lieu, les critiques stériles qui me sont rapportées !

En second, le vol de fleurs au cimetière malgré la fermeture de ce lieu sacré de 20h à 8h. Ce qui prouve peut-être, que ces vols ont lieux dans la journée ?

En troisième, l'insouciance des parents qui sont par exemple, responsables de leurs enfants et qui néanmoins permettent l'autorisation de pétards sur la voie publique, avec les débordements que nous connaissons (poubelles en flammes, boîtes aux lettres détruites etc...) et les conséquences que l'on ne peut admettre.

Le quatrième point, il est vrai, est lié à la coupe du monde de football. Tout en reconnaissant que cet événement à créer une dynamique, un ressort de fierté d'appartenir à la République Française, je ne ferais pas de commentaires sur les 5 drapeaux dérobés, sur la salle polyvalente et la maison des associations...

A l'opposé, Je ne peux pardonner celui volé au cimetière entre 14 et 20h le 12 juillet dernier et même si l'équipe de France a gagné je ne peux cautionner ce manque de respect.

Un mot également sur la fête du 14 Juillet : vous avez pu constater un certain laxisme dans l'organisation. Ce constat, je ne peux malheureusement qu'en être désolé, le manque de disponibilité de certains conseillers municipaux n'étant pas toujours justifié, cette indifférence me surprend, pour terminer sur ce chapitre, une citation de J. JOUBERT 1754-1824

« L'indifférence donne un faux air de supériorité ».

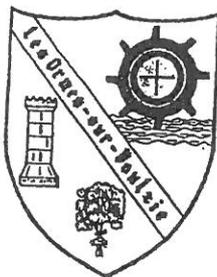
. Par contre, je renouvelle mes remerciements sincères pour les associations et les bénévoles en associant des conseillers municipaux qui malgré leur travail dans « l'ombre » notamment pour ce journal, apportent beaucoup pour notre communauté.

Je vous remercie de votre attention pour « ce mot » qui probablement « dérangera ». J'en suis conscient et en prends la responsabilité.

Je vous souhaite malgré tout et sincèrement de bonnes vacances et si vous ne partez pas, repos et sérénité.

G VITU

Dernière minute. Le pavillon du monument aux morts a été restitué par courrier avec un mot qui m'a interpellé par son humour et ses remerciements que j'évoquerai au prochain conseil municipal. On a parfois tort d'écrire. Une dernière citation ! « *Ecrire, c'est penser contre soi* ». A. BOSQUET.



COMPTES-RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Le 23 janvier 1998 :

- * Contrat triennal de voirie, Grande rue de Couture en deux tranches.
(1 972 335,39 F TTC)
- * Contrat rural : le conseil decide l'acquisition des terrains dès que possible.
- * Subventions : 500 F à la prévention routière
300 F à logement 77 (ADIL)
- * Projet d'acquisition aux domaines d'immeubles cadastrés C149 et C157.
- * Contrat de dératisation : HSB , 3 passages par an pour 7615 F HT.
- * Modification en cours des règlements de la salle polyvalente et de la Maison des Associations.
- * Concours régional Villes et Villages fleuris. La commune n'a pas été retenue
- * Concours départemental : la commune est classée 5 ième.

Le 20 février 1998 :

- * Délégué du conseil municipal à la Commission Communale pour les élections des administrateurs des Centres régionaux de la propriété forestière :
Mr MAURY Maurice
- * Dossier modificatif de remise en état de carrière à Saint Sauveur.
- * Installation de traitement de granulats aux Ormes.
- * Court de badminton mis en oeuvre par le Tennis Club.
- * Subvention à l'opération « Conduite Accompagnée ».

- * Repas des Aînés et colis de Noël réglés directement par la commune aux fins de simplification administrative.
- * Horaires d'ouverture du cimetière :
8 h - 20 h de mars à août
9 h - 17 h de septembre à février.
- * Bilan 1997 du SICTOM.
- * Départ de Mme CORCY, receveur municipal au 01/02/1998.
- * Mr VERNET abandonne la Commission des Fêtes par manque de temps.
- * District : nouvelle organisation du centre été.
- * Repas des Aînés fixé au 22/11/1998.
- * Carnaval des enfants de l'école le 14/03/1998.

Le 20 mars 1998 :

- * Budget 1998 : 6 937 821 F.
Les taux des 4 taxes sont fixés.
- * Budget eau : 222 494 F.
- * Budget Assainissement : 202 761 F.
- * Création du syndicat intercommunal du Pays Bassée-Montois.
- * Compte-rendu de la réunion du SICTOM.
- * Dépôt de gravats fermé en juin 1998.
- * Nettoyage de printemps le 29 mars 1998.

Le 5 juin 1998 :

- * Compte de gestion, compte administratif eau 1997 :
Résultat : 47 307,30 F.
- * Compte de gestion, compte administratif assainissement 1997 :
Résultat : 84 995,63 F.
- * Compte de gestion, compte administratif M14 :
Résultat : 1 336 022,49 F.
- * Délégués au Syndicat Auxence :
Titulaires : Mr MAURY Maurice
Mr MAGNEN Pascal
Mr MAURY Jacqui
- * Restauration des registres anciens.
- * Contrats d'entretien des photocopieurs.

- * Contrat emploi consolidé :
Mr GUILLAUME Lionel du 01/07/98 au 30/06/99.
- * Contrat triennal de voirie Grande Rue de Couture :
montant total TTC : 1 798 887,70 F.
- * Classe de découverte année scolaire 1998/1999 :
classe péniche (10 jours), participation des familles fixée à 850 F.
- * Vente de peupliers en septembre 1998.
- * Repas des Aînés : contribution de 50 F ?
La décision est remise à une prochaine séance.
- * Travaux de voirie :
fin de la Grande Rue de Couture : 50 000 F.
- * Remerciements à l'équipe enseignante pour l'exposition « au fil de l'eau »
le 16 mai 1998.
- * Le conseil fixe les subventions aux associations :

Groupe Adelaïde	2500 F
Amitié	1800 F
Atelier	2500 F
Société de chasse	2500 F
Anciens Combattants	1500 F
Groupe Floréal	2500 F
Football (ASOV)	3300 F
Société de boules (SBO)	1500 F
Tennis de table	1500 F
ACSA	1500 F
Association des Jeunes Ormois	2300 F
Association Botanique des Ormes	1600 F

TOTAL 25 000 F

- * Démission de Mr CORGERON Fabien et de Mr MAGNEN Pascal de la commission des fêtes.
- * Rapport sur les services d'eau de d'assainissement.
- * Vente prévue de la licence IV.
- * Préparation de la fête du 14 juillet.
- * Concours Villages Fleuris.
- * Médaille de la famille Française à : Mme MOREAU Marie-Louise.
- * Remerciements aux personnes qui ont participé au nettoyage de printemps.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

DECHETERIE

Le syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères auquel adhère la commune des Ormes projette l'implantation de plusieurs déchetteries notamment sur les sites de Provins, Nangis, Bray-sur-Seine, Donnemerie et Villiers-St-Georges.

QU' EST CE QU' UNE DECHETTERIE ?

C' est un lieu, gardé, clos et entretenu destiné à permettre aux particuliers (et aux artisans-commerçants sous certaines conditions) de venir déposer les déchets dont ils ne peuvent se débarrasser par le service normal de collecte des ordures ménagères.

QUELS SONT LES DECHETS QUE L' ON PEUT Y DÉPOSER ?

Outre les déchets que les services habituels ne collectent pas, vous pourrez déposer:

- dans des conteneurs: journaux, magazines, verres, huile de vidange, huile de friture, textiles, bouteilles plastiques.

- dans les bennes: carton, ferrailles, bois, déchets verts, gravats et tout-venant.

- dans l' armoire spéciale tous vos déchets toxiques: piles, peintures.

- dans l' aire « rangement divers »: batteries, métaux.

La première déchetterie ouvrira ses portes aux environs du 1er septembre 1998 à Provins:

COMMENT Y ACCÉDER ?

La déchetterie se situe dans un milieu non urbanisé, en bordure de la voie communale des Grattons au sud-est de Provins (derrière le stand de tir).

Son accès est gratuit pour les particuliers dans la limite de 2m³/semaine et payant pour les artisans-commerçants.

HORAIRES D' OUVERTURES

Lundi	14h - 19h
Mardi, jeudi et vendredi	14h - 18h
Mercredi, samedi	8h - 12h et 14h - 18h
Dimanche	8h - 12h

OU SE RENSEIGNER ?

Sur place, un technicien répondra à toutes vos questions.

Vous pouvez vous renseigner également auprès du syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) au 01 64 00 26 45.

QUE DEVIENNENT VOS DECHETS ?

Certains sont recyclés tels que: verres, papier, cartons, huile de vidange, huile de friture, flaconnage plastique, ferrailles, bois, déchets végétaux, gravats non souillés, batteries, piles, métaux, vêtements.

Les déchets toxiques ne peuvent être recyclés, ils subissent un traitement adapté.

INFORMATION - COMMUNICATION

Tous les trimestres, vous pourrez consulter les résultats de votre déchetterie, les évolutions de la politique du Syndicat ainsi que la prise en compte de vos remarques.

DECHETS MENAGERS

Chaque année, chaque Français jette en moyenne 400kg d'ordures ménagères, 55 kg d'encombrants, 4kg de déchets spéciaux et de 0 à 100kg de déchets verts.

A partir de l'an 2000 la mise en décharge des ordures ménagères sans traitement préalable sera interdite.

Autrement dit, tous les déchets susceptibles d'être traités selon les conditions du moment (recyclage ou compostage) ne devront plus être mis en décharge.

COMMISSION DES FINANCES

BUDGET ANNEE 1998

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Compte	Dépenses	Montant en F.	%*
11	Charges à caractère général	901 800	35,55%
12	Charges de personnel et frais assimilés	758 550	29,90%
65	Autres charges de gestion courante	810 426	31,95%
66	Charges financières	65 000	2,56%
739	Reversements sur recettes	1 000	0,04%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 536 776	
23	virement à la section d'investissement	1 483 969	
	TOTAL DEPENSES	4 020 745	

* % sur les dépenses de l'exercice.

Compte	Recettes	Montant en F.	%*
70	Produits des services du domaine	790 725	29,45%
72	Travaux en régie		
73	Impôts et taxes	1 337 000	49,80%
74	Dotations, subventions, participations	513 000	19,11%
75	Autres produits de gestion courante	41 000	1,53%
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	3 000	0,11%
78	Reprise sur amort. et provisions		0,00%
79	Transfert de charges		0,00%
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 684 725	
2	Excédents antérieurs reportés	1 336 020	
	TOTAL RECETTES	4 020 745	

* % sur les recettes de l'exercice.

BUDGET ANNEE 1998

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Op/te/op	dépenses	Montant en F.	%
1641	Capital emprunts	103 477	4,14%
999	Opérations non individualisées	212 000	8,49%
2	Aménagement mairie	214 000	8,57%
3	Sécurité	113 000	4,52%
4	Contrat rural	30 000	1,20%
5	Aménagement salle polyvalente	136 000	5,44%
6	Achat de terrains	340 000	13,61%
7	Voirie	1 350 000	54,03%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 498 477	
1	Déficit d'investissement reporté	418 599	
	TOTAL DEPENSES	2 917 076	

compte	recettes	Montant en F.	%
10222	Fonds Compensation TVA	225 000	9,37%
10232	Taxe Locale d'Equipement	1 100	0,05%
1323	Subvention porte préau	10 000	0,42%
1323	Subvention contrat voirie	280 000	11,66%
1641	Emprunt	400 000	16,67%
21	Virement Section fonctionnement	1 483 969	61,83%
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 400 069	
1068	Affectation des résultats	517 007	
	TOTAL RECETTES	2 917 076	



COMMISSION DES TRAVAUX

Le programme des travaux de l'année 1998 se compose de projets inscrits dans les sections budgétaires d'investissement, de fonctionnement et des restes à réaliser.

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Cette année les travaux projetés sont modifiés ou bien reportés (priorités budgétaires obligent).

LISTE DES TRAVAUX PREVUS CETTE ANNEE :

Aménagement de la cuisine de la salle polyvalente.

Crépi des garages et du mur du presbytère.

Travaux d'aménagement de la cuisine de la Poste.

Les nouvelles priorités ainsi que le suivi des différents projets ont été soumis aux membres de la commission le 3 Juillet 1998.

LISTE DES TRAVAUX QUI SONT REPORTEES :

Réfection de la façade de la salle polyvalente.

Aménagement d'un local technique pour la sonorisation dans la salle polyvalente.

Construction d'un toit sur l'abri-bus rue de Couture.

RESTES A REALISER.

Remplacement de la porte du préau de l'école (en cours).

Peinture des bornes fontaines (en cours).

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

PETITS TRAVAUX : (en cours ou à réaliser)

Mise en conformité de l'installation électrique de la cloche de l'église.

Entretien courant des locaux.

Pose de poteaux de sécurité rue du gué bridou.

Peinture des sanitaires de l'école.

Isolation thermique de la salle des mariages.

Aménagement électrique de la salle polyvalente.

Mise aux normes de sécurité des moyens de secours incendie de la salle polyvalente, de la maison des associations, des chaufferies, de la mairie et de l'église (bâtiments communaux).

Pose de bancs route des Saudrielles.

Aménagement d'un box pour les gravats vers le hangar communal.

Travaux divers de réparation et de remise en état, faisant suite à des dégradations ou à des actes de malveillance.

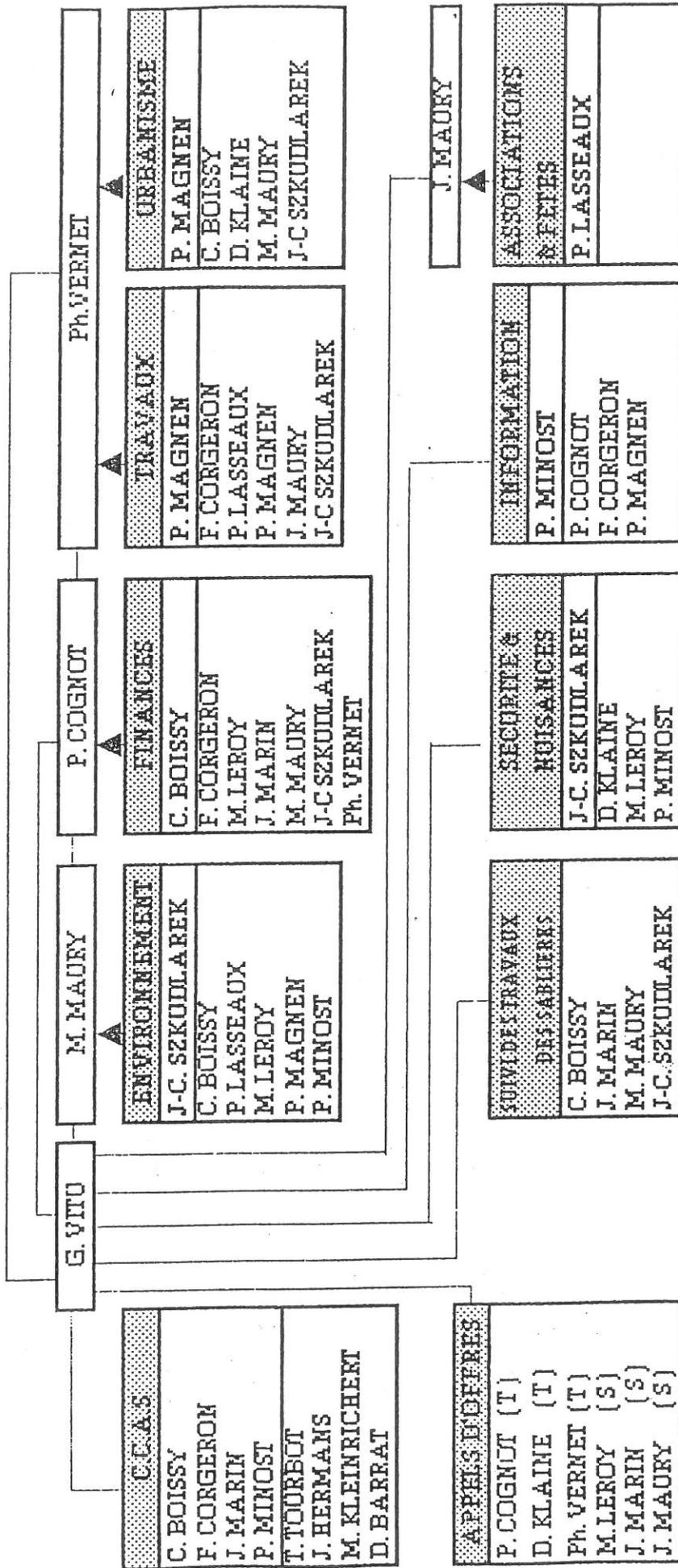
- Mise en peinture périodique de la gare routière .(nous remercions les quelques jeunes qui ont participé à la première remise en état).
- Mise en peinture et réparation des tables extérieures.
- Remplacement des fleurs volées, piétinées ou arrachées sur les parterres de la commune.
- Entretien des murs des bâtiments communaux ou des abords immédiats.
- Ramassage hebdomadaire des détritux dans le village (1 agent communal une journée par semaine).
- Dépôts de gravats sauvages.
- Etc ...

LA COMMISSION DES TRAVAUX SOUHAITE A TOUS DE PASSER DE BONNES VACANCES.

P.Vernet

COMMISSIONS MUNICIPALES

Rappel et modification depuis le Conseil Municipal du 5 juin 1998



En caractères "gras" les vice - présidents des commissions.

LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE (Syndicats intercommunaux, Etc...)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
VOULZIE	Mr M. MAURY Mr M. LEROY	Mr F. LASSEAUX
ELECTRIFICATION PUBLIC	Mr Ph. VERNET Mr D. KLAINÉ	
S.I.C.T.E.M. Déchets ménagers	Mr M. MAURY Mr D. BACQUET	Mme C. BOISSY Mme F. MINOST
AUXENCE	Mr M. MAURY Mr P. MAGNEN	Mr J. MAURY
S.I.E.P.	Mr M. MAURY Mr D. KLAINÉ	
S.I.C.T.E.U.C.E.O.	Mr P. COGNOT Mr M. MAURY Mr G. VITO	Mme C. BOISSY Mr P. MAGNEN
MAISON DE RETRAITE	Mr J. MARIN Mr M. MAURY	Mr J. MAURY

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DISTRICT du canton de Bray / S. / Seine CONSEIL DEFECE	Mr G. VITO	
	Mr D. BACQUET	
	Mme F. MINOST	Mr M. LEROY
Liste électorale de la chambre des métiers	Mr D. KLAINÉ	
	Mr J. MAURY	
Liste électorale de la chambre de l'agriculture	Mr M. LEROY	
	Mr F. LASSEAUX	
Commission Communale des Impôts directs	Mr J. MARIN	Mme M.-C. SALANSON
	Mr Ph. VERNET	Mr L. GUILLAUME
	Mr D. KLAINÉ	Mme C. MINOST
	Mr M. LEROY	Melle F. LEROY
	Mr M. MAURY	Mr Y. BESMARD
	Mr A. FORGET	Mr G. LASSEAUX

* S.I.E.P

= Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation.

** S.I.C.T.E.U.C.E.O = Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées
de Chalmaison, Everly, les Ormes sur Voulzie.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Situation de la collectivité

1996

1997

Type de contrat : AFFERMAGE

1.1 . Statistiques contractuelles

Nombre d'habitants	737	737
Nombre de clients	364	366
Volumes produits en m ³	58 504	64 166
Volumes facturés en m ³	46 218	50 691
Volumes gratuits en m ³	0	0
Rendement du réseau	79.00%	79.00%
Consommation moyenne par jour en m ³	127	139
Consommation moyenne par client en m ³	127	139
Nombre de changements de clients (mutation)	32	14
Difficultés d'encaissement (pourcentage d'impayés)	0.80%	
Difficultés d'encaissement (dettes à +. de 3 mois)		2.87%

1.2 . Recettes Lyonnaise des Eaux (Frs H.T)

Recettes ventes d'eau prime fixe	42 258	47 405
Recettes ventes d'eau consommation	217 551	241 495
Recettes annexes	471	952
TOTAL RECETTES LYONNAISE DES EAUX	260 280	289 853

1.3 . Facturation pour le compte des tiers (Frs H.T)

Surtaxe de la collectivité	26 573	41 646
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	18 395	22 973
Redevance pollution Agence de l'Eau	144 024	145 955
Redevance Fonds National Développement des Adductions Eau	6 471	7 099
Taxe sur les voies navigables de France	0	0
TOTAL RECETTES POUR COMPTE DE TIERS	195 462	217 672

RECAPITULATIF

Recettes Lyonnaise des Eaux (1.2)	260 280	289 853
Facturation pour le compte des tiers (1.3)	195 462	217 672
TOTAL RECETTES H.T	455 742	507 525

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1. Situation de la collectivité

	1996	1997
Type de contrat : AFFERMAGE		

1.1 . Statistiques contractuelles

Nombre de clients Eau	364	366
Nombre de clients Assujettis Assainissement	334	335
Volumes soumis à la facturation	32 835	36 015
Moyenne par assujettis en M3	98	108

1.2 . Recettes Lyonnaise des Eaux (Frs H.T)

Recettes Assainissement prime fixe	0	0
Recettes Assainissement consommation	199 474	221 021
Recettes Eau pluviale	0	0
Recettes Entretien branchement	33 321	33 386
TOTAL RECETTES LYONNAISE DES EAUX	232 795	254 406

1.3. Facturation pour le compte des tiers (Frs H.T)

Surtaxe de la collectivité	54 420	98 004
TOTAL RECETTES POUR COMPTE DE TIERS	54 420	98 004

RECAPITULATIF

Recettes Lyonnaise des Eaux (1.2)	232 795	254 406
Facturation pour le compte des tiers (1.3)	54 420	98 004
TOTAL RECETTES H.T	287 215	352 410

COMMUNE DE
LES ORMES SUR VOULZIE

ETAT DE LA DETTE EN 1997

SERVICE ASSAINISSEMENT

Capital restant dû au 1er janvier 1997 = 452 707F

Annuité = 70 533F

Capital = 26 393F

Intérêts = 44 140F

(Concerne un emprunt en 1976 de 301 000F
ainsi qu'un emprunt en 1979 de 378 000F)

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Capital restant dû au 1er janvier 1997 = 405 234F

Annuité = 76 731F

Capital = 43 233F

Intérêts = 33 498F

(Concerne un emprunt en 1987 de 405 000F
ainsi qu'un emprunt en 1991 de 240 000F)

REMARQUE : Le rapport complet sur l'eau et l'assainissement peut être
consulter en mairie sur rendez-vous.

UN PEU D'HISTOIRE.....

LES CORVEES.

Avant la révolution, l'entretien des routes et chemins était dévolu aux habitants. On a peu de renseignements sur les corvées demandées à ceux-ci..

De temps en temps, le procureur fiscal d'Everly signalait au bailli que des chemins, d'Everly, Moulin d'Ocle, Couture avaient besoin de réparations et le bailli prenait une ordonnance prescrivant aux habitants de travailler au rétablissement des dits chemins: les laboureurs avec leurs chevaux et voitures, les manouvriers avec leurs outils. En cas d'absence, les habitants devaient payer une amende. Dans une ordonnance du bailli d'Everly, concernant les chemins de Moulin d'Ocle, en date du 23 août 1742 l'amende est fixée à 20 livres pour les laboureurs et à 10 livres pour les manouvriers.

Les 1er et 10 juin 1748, le bailli d'Everly prend une ordonnance relative au rétablissement du chemin d'Everly à Gouaix, d'Everly à Bray et des Ormes à Bray. L'amende est fixée uniformément à 10 livres pour chaque contrevenant.

Nous trouvons de semblables ordonnances: le 1er mars 1749 pour le rétablissement de la noue Naulin allant d'Everly à Bray, le 23 avril 1749 pour le rétablissement d'un chemin dans le bourg de Moulin d'Ocle, le 14 mai de la même année réparation d'une rue dans Everly et de la route d'Everly à Bray. Le 27 novembre 1751 rétablissement des chemins et rues de Moulin d'Ocle. En 1756 le 12 août rétablissement des chemins d'Everly. Le 7 septembre 1759, à la demande du procureur fiscal, le bailli enjoint aux habitants d'Everly de travailler à partir du lundi 10 septembre au rétablissement de la noue Lhermitte qui est le seul chemin d'Everly à Bray et qui à été gâté par les ouvriers qui ont creusé les vidiées.(1)

Comme beaucoup de chemins n'étaient pas ou peu empierrés, les grandes pluies les ravinaient et le travail était à refaire fréquemment.

Le 29 avril 1765, le procureur fiscal demande le rétablissement, de la lice (2) qui permet aux piétons d'aller de Moulin d'Ocle à Everly, qui est en très mauvais état. Le Bailli décide que les habitants devront incessamment rétablir la dite lice à peine de 60 livres d'amende(pour le hameau) et qu'ils devront également travailler aux rues et chemins de Moulin d'Ocle à peine de 18 livres d'amende contre chaque contrevenant.

Le 26 juin 1773, le procureur fiscal requiert qu'il plaise au bailli d'ordonner aux habitants de travailler à la remise en état du chemin d'Everly aux Ormes et des rues d'Everly. Le bailli ordonne de prendre 8 toises de pierres à la carrière de Gratteloup pour faire le déversoir, à peine de 30 livres d'amende contre les laboureurs et 10 livres d'amende contre chaque manouvrier.

Le 12 novembre 1774, le bailli ordonne la remise en état du chemin qui conduit aux pâtures d'Everly.

Le 20 novembre 1788, le procureur fiscal expose que lorsqu'il survient des pluies, les principales rues d'Everly sont couvertes d'eau et impraticables, Mgr le duc de Mortemart a bien voulu acheter les pierres nécessaires pour faire un chemin, à la charge des habitants : les laboureurs d'en faire le charroi et les manouvriers de les répandre. Le bailli demande en outre que les propriétaires qui ont des terres le long de la rue basse fassent un fossé de 6 pieds de largeur en haut et de 3 pieds de profondeur à peine de 10 livres d'amende pour chaque contrevenant(cette ordonnance sera lue et publiée dimanche prochain à la porte de l'église à l'issue de la messe paroissiale).

Le 2 octobre 1782, les habitants des Ormes demandent à Mr l'intendant de Paris à être distraits (exemptés) de la corvée sur le chemin de Donnemarie à Provins par Paroy. Ils énumèrent qu'ils ont fait récemment:

8 jours sur le chemin de Pont sur Yonne à Bray, 4 jours sur le chemin de Bray à Everly, la corvée sur le chemin des Ormes à la grand' route de Bray à Donnemarie, qui consistait en 300 toises au moins. Ils ont rétabli sur le chemin Perré une longueur d'au moins 200 toises. Conjointement avec les habitants d'Everly ils ont rétabli un grand chemin de communication de mille toises environ; ils entretiennent seuls ce chemin qui tous les 2 ans leur occasionne 4 jours de corvée. Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette requête.

(1) Fossés

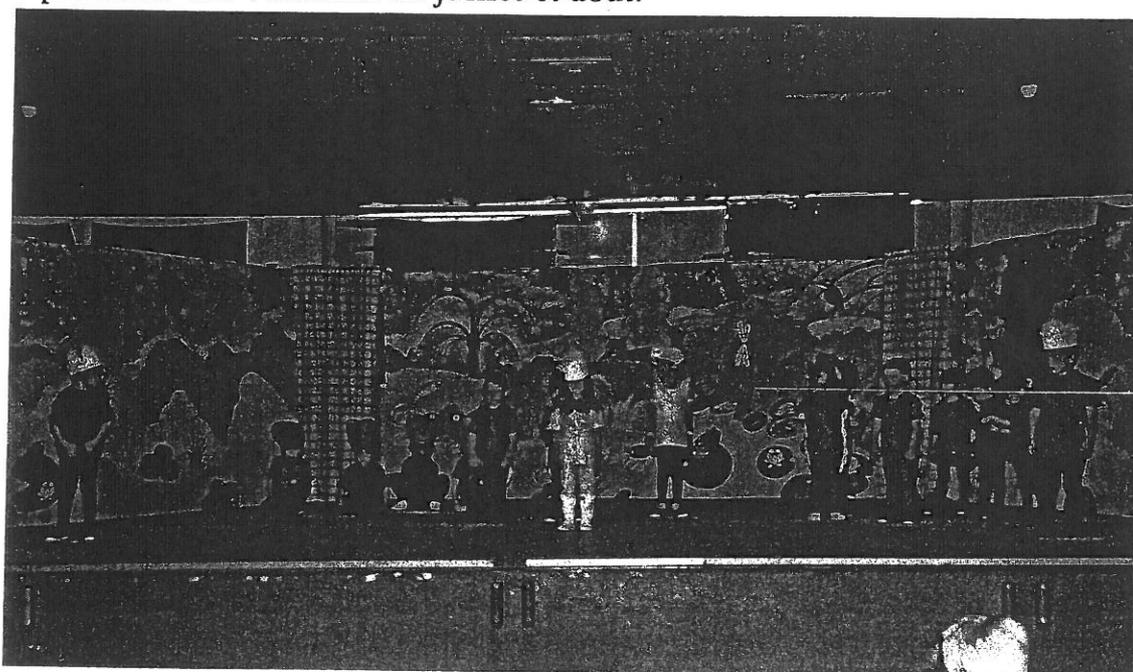
(2) passerelle permettant de franchir les points bas des chemins en cas d'inondation

NOTRE ECOLE

EXPOSITION « AU FIL DE L'EAU »

Les élèves des quatre classes ont réuni leurs travaux de toute l'année, les comptes-rendus de leurs visites, les photos des endroits qu'ils ont aimé, leur souvenir en vidéo ou sur diapositives et il en est sorti l'exposition du 16 mai 1998 que nous avons eu la joie de vous présenter.

Après la fête de l'école le 20 juin 1998 et le voyage scolaire le 25 juin 1998, nous profitons des vacances de juillet et août.



RENTREE SCOLAIRE

JEUDI 3 SEPTEMBRE 1998

INSCRIPTIONS

En mairie, avec le livret de famille et le carnet de santé.
Le certificat de radiation est obligatoire pour les élèves du primaire.

LA MAISON DE RETRAITE

Le 25 mars 1998 :



Les agents de la Maison de Retraite ont organisé une journée antillaise.



Le personnel costumé a dansé et servi aux pensionnaires un repas avec accras de morue et crevettes, colombo de poulet et bien sûr le fameux punch des îles !

Le 31 Mars 1998 :

Les pensionnaires ont pu applaudir les élèves de Monsieur LEFEVRE, qui accompagnés d'un contrebassiste, leur ont proposé un récital de chants.



Nous remercions Monsieur LAPRADE et Monsieur MAURY d'avoir la gentillesse de divertir les pensionnaires quelques après midis.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION BOTANIQUE DES ORMES

Les promenades organisées par l'association se sont déroulées dans une ambiance très amicale. Les connaissances des uns et des autres ont permis de récupérer diverses espèces des « simples » dans la nature.

Nous regrettons qu'aucun jeune ne se soit joint à nous, aussi bien pour ces randonnées que lors de la matinée consacrée à la détermination et la confection d'un herbier.

Les quelques amis présents ont découvert la beauté des plantes séchées présentées en sous verre.

Nous annonçons déjà l'exposition-vente qui aura lieu au moment du vide grenier le **DIMANCHE 11 OCTOBRE 1998.**

Retenez cette date et invitez amis et famille.



TENNIS DE TABLE

L'ASTT prévient ses adhérents que le moment des vacances est arrivé.

Les entraînements reprendront le ***mercredi 9 septembre 1998.***

Les personnes souhaitant pratiquer le tennis de table peuvent s'inscrire dès maintenant auprès de Mr GUILLAUME afin de former les équipes.

A.C.S.A.

L'A.C.S.A prévient les Ormois que les jeux intervillages se dérouleront le

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 1998
AUX ORMES SUR VOULZIE

Venez nombreux encourager ou faire parti de l'équipe !

SOCIETE DE CHASSE

La saison de chasse 97/98 qui s'est achevée le 28/02/98 a été dans l'ensemble très bonne. Le gibier était présent sur le territoire. Trois sangliers ont été prélevé dont un de 140 kilos. (un record dans la société)

Le gibier était présent grace aussi au travail efficace de nos gardes, que ce soit l'agraining, l'élevage de gibier, la culture à gibier etc...

Remerciements à la commune pour le travail effectué dans les bois (en l'occurence les chemins), et pour la subvention qu'elle nous accorde.

Celle-ci nous est bien utile pour les semences, les agrainoirs, les volières etc...

Souignons la bonne ambiance qui règne au sein de notre société.

Nous rappelons que la saison 98/99 approche et que les éventuels nouveaux chasseurs qui désirent adhérer à notre société peuvent le faire avant le 26/07/98 auprès des membres du bureau.

L'assemblée générale et l'élection du bureau a eu lieu le 14/06/98.

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit :

Président	Mr MAGNEN Dominique
Vice président	Mr JAVAUX Jean-Pierre
Secrétaire	Mr PICOT Jean-Pierre
Secrétaire adjt	Mr MAURY Yannick
Trésorier	Mr MINOST Guy
Trésorier adjt	Mr PARIS Patrick
Assesseur	Mr MARIN Alain

Le président

PAGE PRATIQUE

Riverains de la voie publique : Quelles obligations?

Tout propriétaire, locataire ou occupant dont l'immeuble borde la voie publique est tenu d'obligations liées à la situation de fonds. Ces servitudes sont la contrepartie d'avantages consentis par la commune : accès à la voie publique, droit de stationnement, déversement des eaux de pluie, vue, etc...

Les servitudes générales affectent toutes les propriétés riveraines de la voie publique, même celles situées hors agglomération.

Les principales servitudes d'entretien s'imposant aux riverains sont les suivantes :

- écoulement des eaux : tout riverain est tenu de recevoir les eaux qui proviennent de la voie publique lorsque sa propriété est située en contrebas de la voie. Il peut s'agir d'eaux de pluie, de caniveaux, de ruissellement, etc ...

- visibilité : les propriétés bordant la voie publique doivent assurer une visibilité parfaite aux usagers des voies (véhicules, piétons ...)

Aussi doivent-ils, lorsque la configuration des lieux le rend nécessaire (virages dangereux, croisements), prendre toute mesure telle que taille des haies, élagage des arbres, suppression des plantations gênantes, des murs ou clôtures obstruant la vue en les remplaçant éventuellement par des grillages ou bien remblayer, ne pas construire, clore ou surélever.

- plantations : tout riverain doit, s'il souhaite effectuer des plantations le long de la voie publique, respecter une certaine distance entre les plantations et le voie.

Cette distance, fixée par un décret du 27 décembre 1958, est de 2 mètres pour les arbres et les haies le long des routes nationales. Concernant les autres routes, la distance est déterminée par le préfet qui prend un arrêté. En ville, cette mesure est du ressort du maire.

- rejet des fossés : cette servitude, à l'origine ancienne, n'a plus une importance considérable aujourd'hui. Tout riverain doit recevoir la terre rejetée par les fossés bordant la voie publique à l'occasion de leur nettoyage et curage.

En ce qui concerne les servitudes de passage, il faut rappeler que tout riverain a l'obligation de laisser circuler les usagers de la voie publique sur sa propriété bordant la voie lorsque la voie elle-même est impraticable, quelle qu'en soit la raison : inondation, éboulement ... Le propriétaire qui a subi des dommages est en droit de demander réparation.

PAGE SANTE

L'INSOLATION

Provoquée par une trop forte chaleur, l'insolation se traduit par des maux de tête, de la fatigue, des éblouissements, une forte transpiration et une intense sensation de soif.

La conduite à tenir :

Placez immédiatement le sujet dans un endroit ombragé et aéré.

Rafrâchissez-le à l'aide d'un linge humide ou d'une vessie à glace, faites lui boire de l'eau fraîche avec, éventuellement un comprimé d'aspirine ou de paracétamol pour calmer les maux de tête.

LE COUP DE CHÂLEUR

Le coup de chaleur est une complication de l'insolation, qui peut provoquer des troubles de la conscience.

La conduite à tenir :

Agissez d'abord de façon préventive : ne laissez jamais un bébé enfermé dans une voiture, ni exposé en plein soleil. Si un début de coup de chaleur survient malgré tout, faites boire l'enfant, en lui donnant des petites quantités d'eau toutes les 5 minutes, enveloppez-le d'un drap ou linge mouillé et conduisez-le d'urgence chez un medecin ou à l'hopital.

LA TROUSSE A PHAMARCIE

Ne pas oublier :

- objet de pansement,
- solution antiseptique pour désinfecter les plaies,
- baume ou liquide résolutif contre les chocs et les ecchymoses,
- pommade calmante contre les brûlures ou les piqûres d'animaux,
- crème insectifuge,
- médicaments contre la douleur et le fièvre,
- médicaments antidiarrhéique,
- médicaments antihistaminique...

Cette pharmacie devra être complétée suivant vos besoins. Le pharmacien vous conseillera en fonction de votre destination et des conditions de séjour prévues

INFOS-JEUNES

LES EMPLOIS JEUNES

L'état souhaite proposer une opportunité d'insertion professionnelle à 350 000 jeunes chômeurs.

Voici quelques informations sur les emplois jeunes.

Qui propose des emplois jeunes?

Les emplois jeunes sont créés, en accord avec le préfet, par les employeurs du service public et associatif.

Il s'agit donc des entreprises de service public : La Poste, l'Education Nationale, les Communes....., mais aussi des Associations, Syndicats, Fondations, Fédérations.....

Quel est l'objectif?

Tous les domaines de la vie sociale sont concernés par les emplois jeunes (sport, environnement, éducation, culture...) Mais ceux-ci doivent avoir une réelle utilité et répondre à un besoin de service non satisfait. Toutefois, les employeurs disposent d'une marge importante dont le but est le développement des initiatives locales.

A qui s'adressent-ils?

Tous les jeunes sans emplois peuvent présenter leur candidature à condition d'avoir un niveau Bac jusqu'à Bac plus 2 (Bac Pro, BTS, DUT).

Il existe 3 situations distinctes :

- Les jeunes âgés de 18 à 25 ans inclus, sans emploi (*même s'ils sont en contrat d'insertion, d'alternance, de qualification ou en fin de contrat solidarité*)
- Les jeunes âgés de 26 à 29 ans inclus ne bénéficiant pas ou ne bénéficiant plus d'allocations chômage.
- Les personnes handicapées et âgés de 29 ans au maximum, sans autre condition.

Quelles sont les règles générales?

A part les associations qui peuvent proposer un contrat à durée indéterminée, tous les autres emplois sont à durée déterminée (5 ans)

Le SMIC est le salaire minimum, mais l'employeur peut proposer un salaire plus élevé en fonction notamment de la qualification du jeune et de la convention collective.

A qui s'adresser?

L' ANPE de PROVINS répondra à toutes vos questions concernant les emplois jeunes et vous orientera pour les démarches à effectuer.

SERVICE NATIONAL

L'année du changement

C'est cette année, que la réforme du service national entre en vigueur.
Qui concerne-t-elle et quelles sont les nouvelles obligations à remplir?

Si vous êtes nés avant le 1er janvier 1979

Vous ne pourrez échapper à la formule du service national actuel, mais l'appel sous les drapeaux sera assoupli : les dispenses et les reports seront élargis.

Vous serez dispensés si vous êtes :

- soutien de famille
- jeune chef d'entreprise

Vous bénéficiez de reports plus souples:

- pour études ou formation professionnelle (report porté à 4 années)
- pour études médicales (report prolongé jusqu'au 31 décembre de l'année de vos 28 ans)
- si vous avez conclu un contrat de travail 3 mois avant la fin du report d'incorporation, à durée indéterminée ou déterminée d'au moins 6 mois, vous pourrez obtenir un report de 2 ans.

Différentes formules vous permettent d'échapper au service classique :

Utiliser vos compétences au service de l'armée, service civil dans la police, associations et administrations, à l'étranger comme coopérant ou en Entreprise.

Pour faire un choix judicieux ou obtenir des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre BSN (Bureau du Service National).

Si vous êtes nés en 1979 et après

Filles comme garçons, le nouveau service national vous concerne.

Il comprend deux obligations :

- Le recensement : obligatoire pour tous, filles et garçons, dès l'âge de 16 ans.
- Une journée de préparation à la défense ayant pour objectif de vous familiariser avec les principes et les métiers de la défense.

Cette journée se déroulera avant vos 18 ans.

Quelles obligations pour quel service ?

	Service Traditionnel	Nouveau Service		
	Recensement, Sélection Service actif	Recensement	Journée de préparation à la défense	Volontariat (facultatif)
Garçons 1978 et avant 1979	OUI			
1980 et 1981	NON	Obligatoire	Facultatif	Possible
1982 et après	NON	Obligatoire à 17 ans Obligatoire à 16 ans	Obligatoire Obligatoire	Possible Possible
Filles 1982 et avant 1983 et après	Facultatif NON	NON Obligatoire à 16 ans	Obligatoire	Possible

CREATION DES CARTES « IMAGINE R »

Par le SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS.

Le STP vient de décider la création de 2 abonnements annuels de transport pour certains jeunes de moins de 26 ans. Elle concerne l'ensemble des transporteurs publics et privés de l'Ile de France : RATP, SNCF, APTR et ADATRIF.

- Une première carte est destinée aux collégiens, lycéens, apprentis en formation par alternance.

Elle permet d'effectuer en semaine un nombre illimité de déplacements sur tous les réseaux de transport d'Ile de France à l'intérieur de la zone choisie et offre la libre circulation sur toute l'Ile de France les samedis, dimanches et jours fériés.

- La seconde carte est destinée aux étudiants.

Elle offre les mêmes avantages que la carte collégien et lycéen ainsi que les services de la « carte jeune ».

Abonnements réservés aux étudiants, élèves des collèges et lycées ainsi qu'aux apprentis en formation par alternance valables sur les réseaux de la RATP, de la SNCF d'Ile-de-France et sur les lignes agréées "carte orange" des entreprises privées de transport routier.

Coupons	Prix de l'abonnement annuel (en francs)
1-2	1 500
1-3	2 100
1-4	2 700
1-5	3 300
1-6	3 700
1-7	4 200
1-8	4 600
2-3	1 500
2-4	2 000
2-5	2 600
2-6	2 900
2-7	3 300
2-8	3 600
3-4	1 500
3-5	1 900
3-6	2 400
3-7	2 800
3-8	3 200
4-5	1 500
4-6	1 800
4-7	2 100
4-8	2 400
5-6	1 500
5-7	1 800
5-8	2 100
6-7	1 500
6-8	1 800
7-8	1 500

INFORMATIONS GENERALES

FELICITATIONS

Pour le brevet des collèges :

- FLOUR-MUSCILLO Karen
- MAGNEN Pauline
- MINOST Mickaël
- ROLLOT Magaly

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence de l'assistance sociale de BRAY-sur-SEINE :

- LUNDI de 14 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous.

Permanence téléphonique de 9 h 30 à 12 h au 01 64 70 31 14.

AVIS

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Vous venez d'arrêter vos études ?

Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

Pour vous inscrire comme demandeur d'emploi, un simple appel téléphonique suffit. Composez le numero AZUR de l'ASSEDIC de SEINE et MARNE :

0 801 63 00 77 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Vous recevrez chez vous votre dossier d'inscription et serez invité à une réunion d'information spécifique à votre situation.

Prochain ramassage des encombrants « monstres ».

le 28 octobre 1998

RANDONNEE PEDESTRE

Rappel : une randonnée pédestre de 20 km est organisée le 6 septembre 1998 à partir de 9 heures. Rendez vous devant la mairie.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

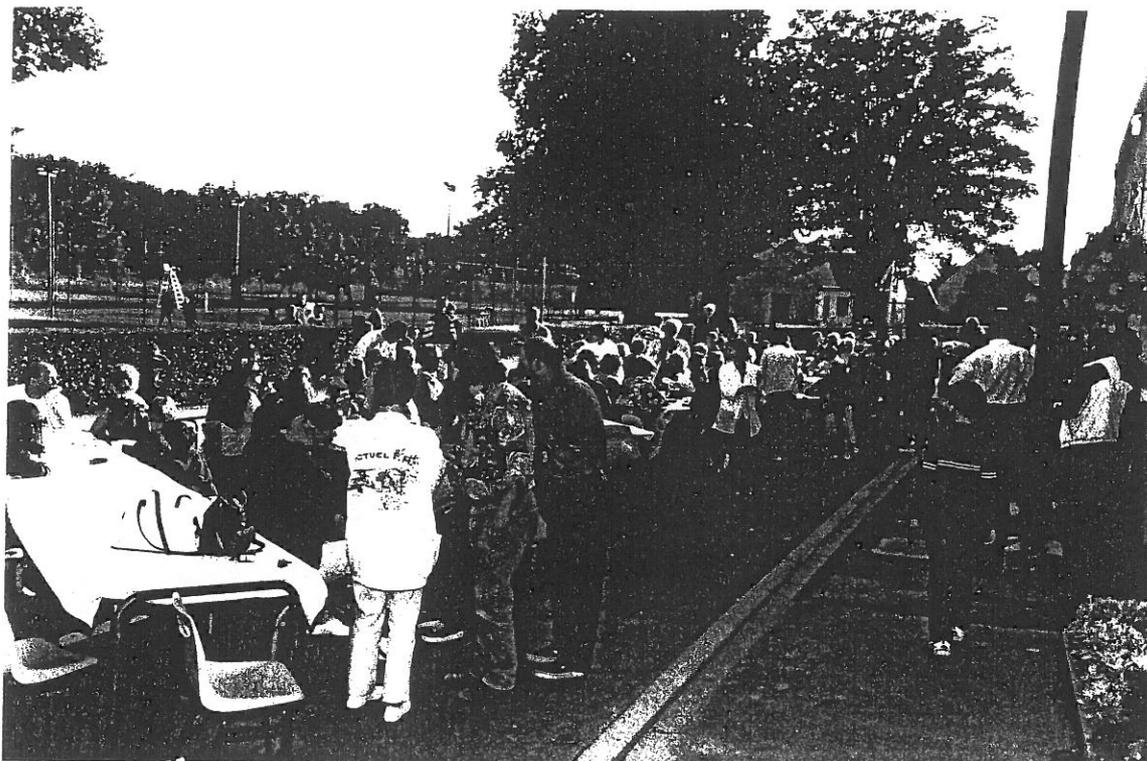


APRES L' EFFORT ...
LE RECONFORT !

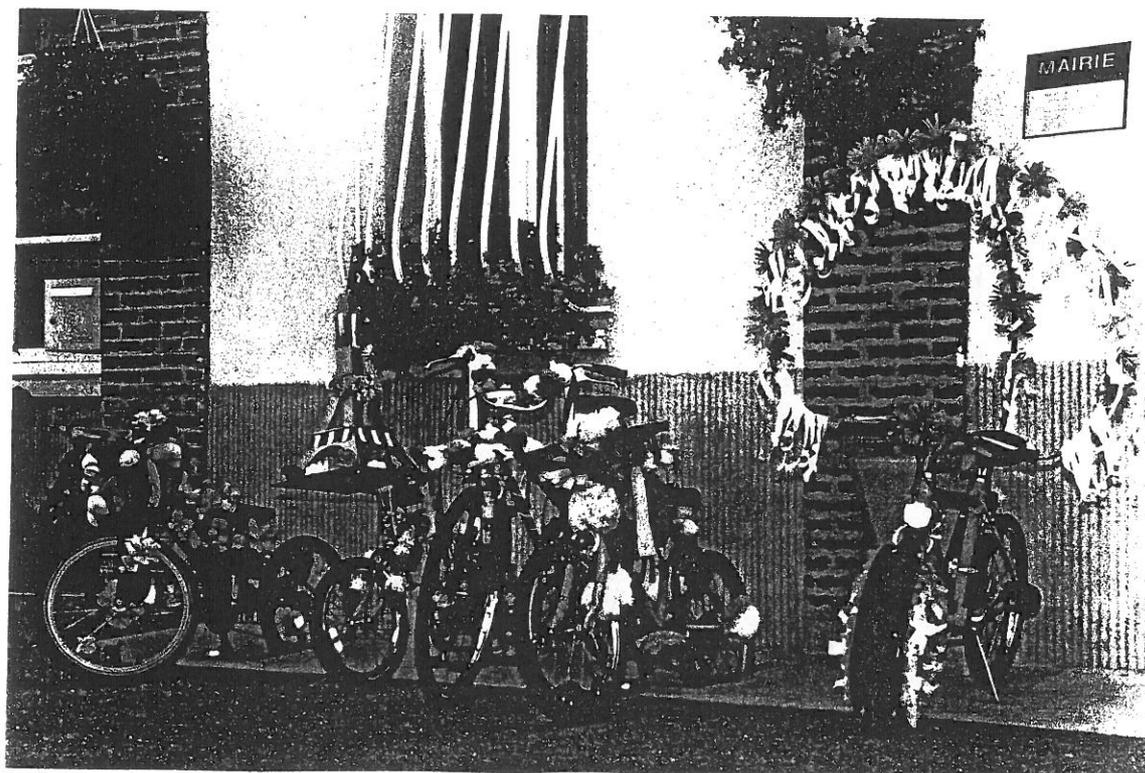


LA FETE NATIONALE

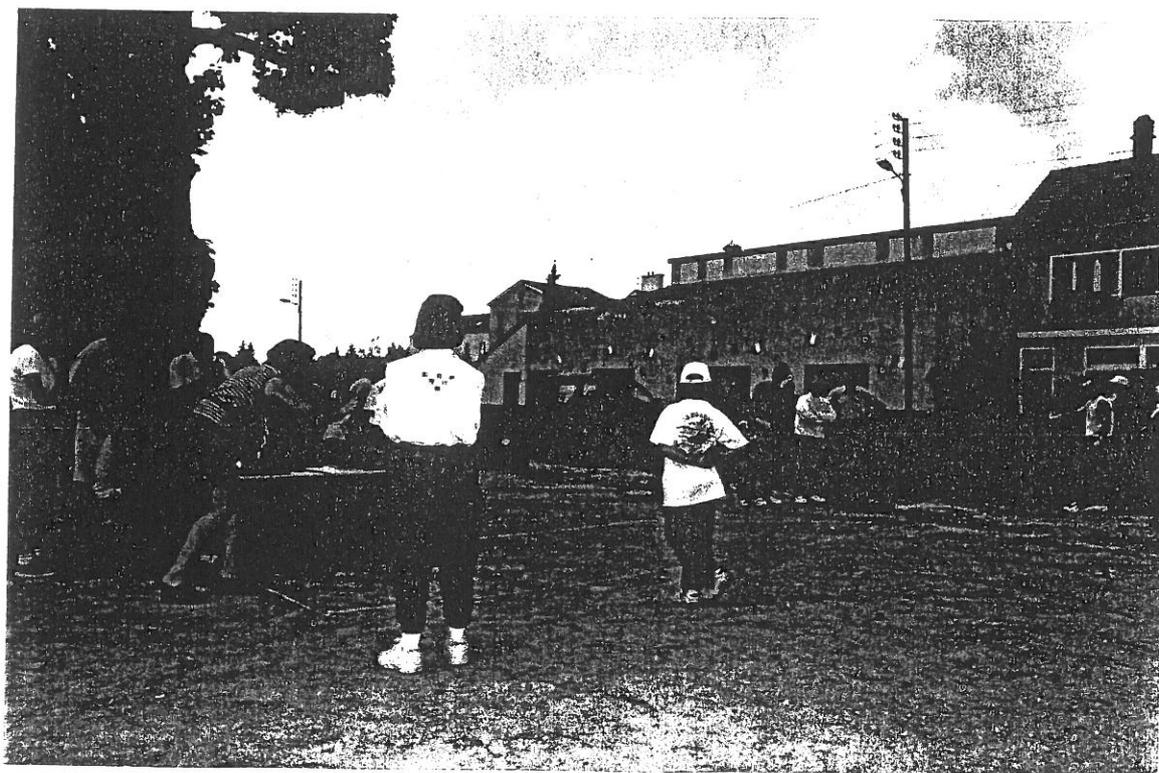
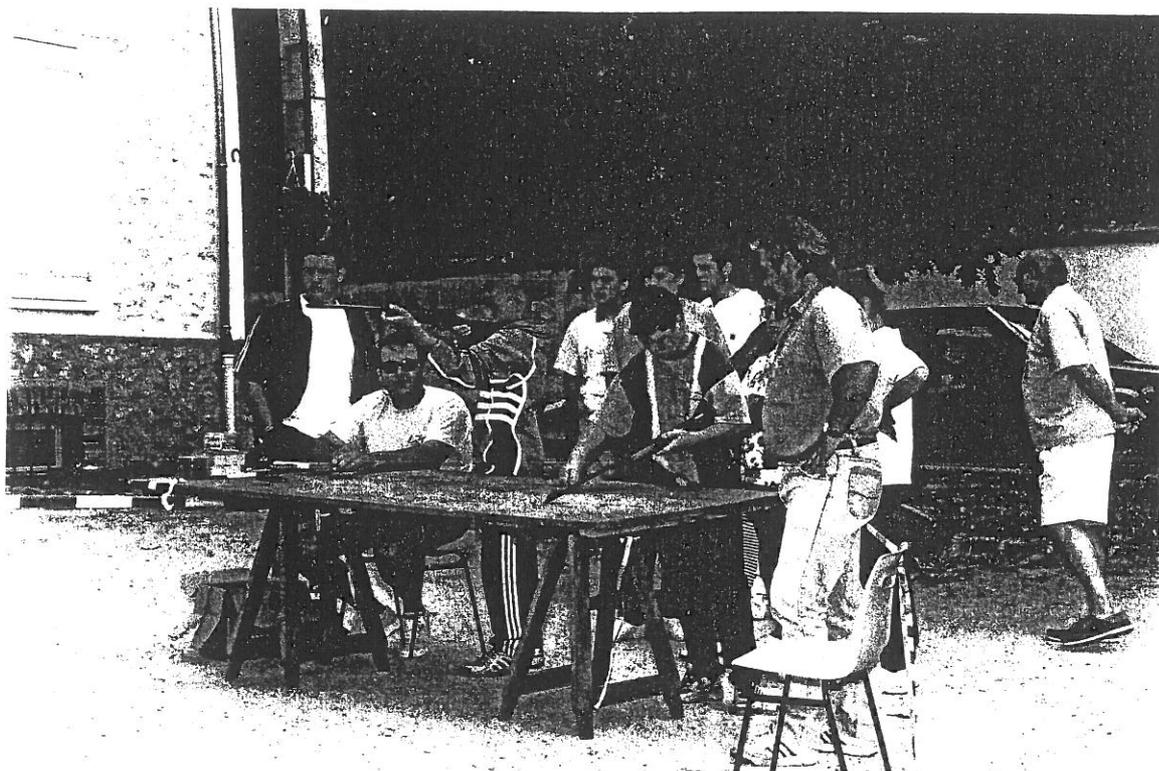
Repas champêtre du 13 juillet 1998



Vélos fleuris



LE 14 JUILLET 1998



Un grand merci aux associations du village et aux bénévoles
pour leurs participations.

